

RF LE MAIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/11/2023 015-211501549-20231121-2023_045-DE

12 République française
Département du Cantal
COMMUNE DE POLMINHAC

Séance du mardi 21 novembre 2023

Date de la convocation: 13/11/2023

Membres en exercice :
15

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre BONHOMME,

Présents : 11

Présents : Andre BONHOMME, Josette VARET, Denis ARNAL, Marie-Noelle MOULIER, Michel AMOUROUX, Christophe BORNES, Alain BROUSSE, Evelyne DELANOUE, Alain FALIERES, Claudine LADOUX, Didier TOMA

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention: 0

Représentés : Guillaume PRAT par Evelyne DELANOUE

Excusés : Martine BERGAUD, Adeline GUYON

Absents : Patricia GUERARD

Secrétaire de séance : Evelyne DELANOUE

2023_045 - Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION D'LIRE

L'association " D'LIRE" dont le siège est à VIC-SUR-CERE a, dans le cadre de son salon du livre organisé tous les ans à Polminhac, sollicité auprès de *la commune*, une aide financière .

Au vu, de cette demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé :

- d'accorder à l'association " D'LIRE" une subvention de 150 euros (Cent cinquante €uros) pour l'organisation annuel du salon du livre. Cette dépense sera imputée au chapitre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE

- d'autoriser M. le maire à verser à l'association D'LIRE une subvention exceptionnelle de 150 €

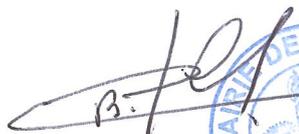
Fait à POLMINHAC, le 21 Novembre 2023

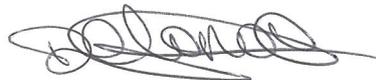
Pour copie certifiée conforme

Le Maire, André BONHOMME

DELANOUE

La Secrétaire de séance, Evelyne



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 30/11/2023
et publié ou notifié
le 30/11/2023